



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-216

PUBLIÉ LE 29 MAI 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2026-05-28-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2026-84 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille (Nord) (3 pages)

Page 3

## **Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R32-2026-05-29-00001 - ARRÊTÉ du 29 mai 2026 portant modification (N° 3) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise (1 page)

Page 6

**ARRETE DOS-GRHH-2026-84**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE (NORD)**

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-112 en date du 13 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courriel de Monsieur Arnaud SEGARD en date du 04 mars 2026 informant de sa démission de ses fonctions de représentant des usagers au titre de l'association APF France handicap au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Lille en date du 27 mars 2026 proclamant Monsieur Arnaud DESLANDES maire de Lille ;

Vu la délibération de la Métropole Européenne de Lille en date du 12 mai 2026 désignant Monsieur Olivier CAREMELLE pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Vu le courrier du directeur général des services de la mairie de Lille en date du 05 mai 2026 informant que Monsieur Arnaud DESLANDES, maire de Lille, siègera au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Vu l'extrait du compte-rendu de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du 07 mai 2026 désignant Monsieur Jean-Luc MADOUX en qualité de représentant de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur général du centre hospitalier universitaire de Lille sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 28 mai 2026

Pour la directrice générale par intérim de  
l'agence régionale de santé Hauts-de-France  
et par délégation

**Le Directeur de cabinet**

  
Maxime MOULIN

## **ANNEXE 1 (ARRETE DOS- GRHH-2026-84)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales**

- Monsieur Arnaud DESLANDES, Maire de Lille, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Olivier CAREMELLE, représentant de la Métropole Européenne de Lille ;
- Madame Barbara COEVOET, représentante du Président du conseil départemental du Nord ;
- Madame Séverine GOSSELIN, représentante du conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- Madame Manoëlle MARTIN, représentante du conseil régional Hauts-de-France.

**2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Madame le docteur Brigitte NELKEN et Monsieur le professeur Gilles PASQUIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Jean-Luc MADOUX, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Philippe CREPEL et Madame Hadjira AZZI, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3°/ en qualité de personnalité qualifiée**

- Monsieur Régis BORDET et Monsieur François LOEZ, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Didier DELMOTTE, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Madame Françoise VAN RECHEM (union fédérale des consommateurs (UFC) - Que Choisir Hauts-de-France), représentante des usagers désignée par le préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Nord.



**ARRÊTÉ du 29 mai 2026 portant modification (N° 3)  
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la  
caisse d'allocations familiales de l'Oise**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés ministériels portant modification à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la CAF de l'Oise en date des 13 avril et 12 mai 2026 ;

Vu la modification formulée par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 20 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation**

**2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)**

**Titulaire :**

- Madame Stéphanie LAVALLARD (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 29 mai 2026

La cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*